#### Facture N° 233464103 du 18/12/2023



## **VitalAire**

VITALAIRE - RH-ALPES AUVERGNE

6 rue de Lombardie Parc Aktiland

69808 Saint Priest Cedex Tél.: 0969 369 008 N° Identifiant: 692639008

SERVICE COURRIER LE

1 3 FEV. 2024

Code payeur: 7307000066 /70000854

Code client: 0987172197

MMC PRAECONIS **6 RUE PAUL MOREL** 

BP 80283

Patient: QUERE MARIE AGNES

Désignation

204 QUARTIER DE MONTLOUBIER

70006 VESOUL CEDEX

07170 VILLENEUVE-DE-BERG

No S.S.: 2560544109068 82 Date de naissance :

N° adhérent :

Quantité

P.U. H.T.

Total H.T.

LPPR TTC Unitaire

٧

Commande N° 0014014501 du 17/04/2023 pour QUERE MARIE AGNES - 07170 VILLENEUVE-DE-BERG

KREF02L

OXYGENOTHERAPIE A LONG TERME INTENSIVE OU DE DEAMBULAT Middle du 11/12/2023 au 17/12/2023 soit 1 Semaine(s) Prestation

41,21 41,21 2.10

Code LPPR: 1130220

OXYGENOTHERAPIE A LONG TERME INTENSIVE OU DE DEAMBULATION

105.21

63.13

105,21

Montant total facturé (RO + RC):

Prise en charge régime obligatoire (RO):

Part complémentaire : (RC

42,08 / Dép

0,00): 42,08

Taux

**Ventes** 

**Transports** 

**Frais** 

**TVA** 

Total T.T.C.

2.10

41.21

**Prestations** 

0.87

42.08

Total

41,21

0,87

42,08

A découper et joindre à votre règlement

Adresse de règlement:

VitalAire Centre de Gestion

13594 Aix en Provence cedex 3

**MMC PRAECONIS** 

Numéro:

233464103

Agence:

443

Client:

7307000066

Date:

18/12/2023

Montant (EUR) :

Net à payer :

42,08 EUR

Règlement par Virement av bor pour le 14/01/2024

T.V.A. Acquittée sur les débits



CS 70588

Page 1(1)

MODIFIER

ARSZ15/81 | AirLiquide Santé Domicile VitalAire

63.13 D 63.13 C montant cevises 2023 Taux change 1,000000 1,000000 CPAM DE L'ARDECHE Année facture × 01 5 Sicoh Dev 140124 EUR 140124 EUR 7201000156 233464102 181223 201223 ()) peu ೯೩೭ ಆಗಲುಪ Numéro facture RNOEMIE FACTMVX Payeur mox.

11 3 EEN. 505H **SEEVICE CONKRIER LE** 

Options de filtre

Ordre de tri: 1-Spéc fac, taux

CULLS

ASSOCIÉES

OPTIONS

ACHONS



joindre la prescription sauf si renouvellement

# feuille de soins

Duplicata

numéro de facture (facultatif)

233464102

Page 1(1)

Art. R. 161-40 et suivants du Code de la sécurité sociale Art. L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

18122023

PERSONNE RECEVANT les SOINS et ASSURE(E)

"nom et prénom" est obligatoirement remplie par le pharmacien ou le fournisseur) PERSONNE RECEVANT les SOINS (la ligne

nom et prénom

QUERE MARIE AGNES

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) numéro d'immatriculation

2560544109068

010720000

date de naissance

04051956

, injury

code de l'organisme de rattachement en cas de dispense d'avance des frais {à remplir par le pharmacien ou

**ASSURE**(E) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

SERVICE COURRIER LHa rempur par

IDENTIFICATION de la STRUC

nom et prénom

· DESC QUERE MARIE AGNES ...

3 FEV. 2024

7201000156

numéro d'immatriculation

(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu))

st v

0987172197

. 07170 VILLENEUVE DE-BERG

ADRESSE de L'ASSURE(E)

204 QUARTIER DE MONTLOUBIER

IDENTIFICATION du PHARMACIEN ou du FOURNISSEUR

VITALAIRE - RH-ALPES AUVERGNE Parc Aktiland

443

6 rue de Lombardie 69808 Saint Priest Cedex

PHARMACIEN REMPLACANT

nom et prénom

identifiant

692639008

dispositif de coordination de soins - réseau de santé

TION du CRIPTEUR et de la STRUC TURE dans laquelle il exerce

nom et prénom

CHALBET SOPHIE

raison sociale

identifiant

10101806304

nº de la structure (AM, FINESS ou SIRET

en CHARGE de la PERSONNE RECEVANT les SOINS CONDITIONS de PRISE

date

PRESTATIONS

date de la prescription médicale

12062023

date de l'accord préalable (le cas échéant)

12062023

MALADIE (si exonération du ticket modérateur, cochez une case de la ligne suivante) acte conforme au protocole ALD

action de prévention

autre

SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1 (cf. la notice au verso : § précédé de "\*" et les recommandations importantes)

accident causé par un tiers : non X

oui

**AT/MP** 

ou

date

numéro

tarification détaillée

Commande N° 0014014501 du 17/04/2023

Période du 11/12/2023 au 17/12/2023 soit 1 Semaine(s)

OXYGÉNOTHÉRAPIE À LONG TERME, OXYGÈNE LIQUIDE, OLT 2.00

Taux de prise en charge 60:00 %

LPPR unitaire : 🍰 105.21

EUR

Total facturé : 📲 EUR 63.13

PRODUITS et

Montant total facturé RO

63,13 EUR

PATEMENT

MONTANT TOTAL en euros

105,21

l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire

L'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire

signature du pharmacien ou du fournisseur

🚅 signature de l'assuré(e)

impossibilité de signer

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal et article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).
Les informations figurant sur cette feuille, y compris le détail des actes et des prestations servies, sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de remboursement et de contrôle. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir la communication des informations vous concernant et, le cas échéant, leur rectification en vous adressant auprès de votre organisme d'assurance maladie. FSPHF 10-2014 S3115h



### quelques conseils pour remplir votre feuille de soins

Le bon remplissage de votre feuille de soins est la garantie de votre remboursement par l'assurance maladie.

La première information à donner concerne la personne recevant les soins et l'assuré(e) :

Si vous ne payez pas votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci remplira l'ensemble de cette rubrique, sur présentation de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne.

Si vous payez votre pharmacien ou votre fournisseur, celui-ci indiquera uniquement vos nom et prénom, dans la zone prévue, selon vos indications ou au vu des informations portées dans votre carte Vitale ou sur l'attestation papier qui l'accompagne.

Les autres zones seront remplies par vous même (le code de l'organisme de rattachement n'est pas à préciser).

- vous êtes la personne recevant les soins et vous êtes assuré(e) social(e), inscrivez seulement :
  - votre numéro d'immatriculation (en vous aidant de votre carte Vitale ou de l'attestation papier qui l'accompagne).
- vous êtes la personne recevant les soins et vous n'êtes pas assuré(e) social(e), indiquez :
  - votre numéro d'immatriculation,

ou (si celui-ci ne vous a pas été communiqué),

- votre date de naissance,
- le nom et le prénom de l'assuré(e) auquel (à laquelle) vous êtes rattaché(e) et son numéro d'immatriculation,
- complétez enfin cette rubrique en indiquant l'adresse de l'assuré(e).

Toutes les autres rubriques de la feuille de soins sont à compléter par votre pharmacien ou votre fournisseur, y compris le numéro de facture qui est une zone facultative destinée à son usage.

- \* Si vos soins sont dispensés au titre de l'article L. 212-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, il doit le préciser dans la case prévue à cet effet.
  - Si vos soins sont en rapport avec un accident causé par un tiers, précisez-le lui ainsi que la date de cet accident.
     Ces renseignements doivent obligatoirement figurer sur la feuille de soins car ils permettent à l'assurance maladie de récupérer les frais relatifs à l'accident auprès de l'assureur concerné.
  - Si vos soins sont en rapport avec un accident du travail, dont vous avez été victime, ou avec une maladie professionnelle, présentez-lui la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle qui vous a été remise par votre employeur ou par votre organisme d'assurance maladie.

### **Recommandations importantes:**

Le double de votre prescription médicale doit être joint à l'envoi de votre feuille de soins (sauf en cas de renouvellement, ou s'il a été joint à la demande d'accord préalable).

Prévenez votre organisme d'assurance maladie en cas de changement intervenant dans votre situation, par exemple :

- changement de compte bancaire, postal ou de caisse d'épargne : adressez-lui le relevé d'identité correspondant.
- changement d'organisme d'assurance maladie : prenez contact avec votre nouvel organisme d'assurance maladie pour le transfert de votre dossier afin de ne pas retarder le remboursement de vos soins et prestations, n'oubliez pas également d'indiquer votre nouvelle adresse sur la feuille de soins.
- \* Si le pharmacien ou le fournisseur a coché la case "SOINS dispensés au titre de l'art. L. 212-1", la feuille de soins doit être adressée à l'organisme gestionnaire mentionné sur votre attestation de pensionné(e).

N'oubliez pas de signer votre feuille de soins.